

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mise en place d'un bail de courte durée avec le CHPG (Centre hospitalier du Pays de Gex) et le CHANGE (centre hospitalier Annecy Genevois) pour la poursuite de l'occupation des locaux communaux sis 72, rue des Transporteurs par une antenne de l'Institut de formation des aides-soignants : période du 1^{er}/01/2025 31/12/2026 (3.6)**

Service : *Direction générale des services (JCC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les décisions municipales n° 2022_080_DEC du 11 mai 2022 et n° 2024_133_DEC du 16 août 2024, relatives à la mise en place d'un bail de courte durée avec le Centre Hospitalier du Pays de Gex pour l'accueil d'une antenne de l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS), au sein des locaux communaux situés au 72, rue des Transporteurs à Gex,

CONSIDÉRANT que la volonté du CHPG (Centre hospitalier du Pays de Gex) et du CHANGE (centre hospitalier Annecy Genevois) de poursuivre l'occupation de ces locaux après le 31 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que cette occupation de locaux se fera cette fois-ci à titre onéreux et sous la forme d'un bail tripartite,

DÉCIDE

DE SIGNER le bail de courte durée ci-annexé avec le CHPG et le CHANGE pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, et moyennant un loyer annuel hors charges s'élevant à 17.550 euros TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 mars 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 14 mars 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 14 mars 2025.